

Coronavirus (COVID-19): Prolongation du télétravail pour les employé(e)s municipaux

Coronavirus (COVID-19) : Prolongation du télétravail pour les employé(e)s municipaux

Municipalité de Pontiac 8 janvier 2021 – 15 h 00

Ce que vous devez savoir :

Considérant les dernières consignes gouvernementales dans le contexte de la COVID-19, les employé(e)s municipaux, ne travaillant pas dans le cadre des opérations d'un service essentiel, continueront d'effectuer du télétravail jusqu'au 8 février inclusivement. Cette situation est toutefois susceptible de tout changement selon l'évolution de la situation.

Les services maintenus :

- Le service de l'urbanisme ;
- Le service de la taxation et des finances ;
- Le service des incendies ;
- La collecte des matières résiduelles ;
- Les opérations de déneigement ;
- Les travaux de voirie ;
- Les activités aux usines de traitement des eaux usées et de filtration de l'eau potable;
- Les deux bibliothèques (Luskville, Quyon);
- Le commissaire à l'assermentation (reprise à partir du 11 janvier 2021) ;
- Le traitement des demandes d'accès à l'information (reprise à partir du 11 janvier 2021).

<u>Les services suspendus</u> :

- Hôtel de ville fermé ;
- Toutes les activités dans les trois centres communautaires sont annulées (Luskville, Quyon, Institut des femmes de Quyon);
- La distribution de bouteille pour tests d'eau.

Service de l'urbanisme :

Pour les demandes liées au service de l'urbanisme, les citoyens sont invités à communiquer leur requête directement :

Par courriel : info@municipalitepontiac.ca;

Par téléphone : 819 455-2401;

- Par la poste : 2024, route 148, Pontiac (Québec) J0X 2G0.

Paiements des taxes, permis ou autres :

Les citoyens sont invités à effectuer leur paiement de taxes, de permis et/ou toute autre paiement comme suit :

Par Internet via une institution bancaire :

Paiement des taxes :

 Vous devez vous assurer d'indiquer les chiffres 82030 suivi de la lettre F et de votre matricule à 10 chiffres, pour un total de 16 espaces afin que votre paiement nous parvienne adéquatement.

- Paiement des permis :

- Vous devez vous assurer d'indiquer les chiffres 82030 suivi de la lettre F et de votre matricule à 10 chiffres, pour un total de 16 espaces afin que votre paiement nous parvienne adéquatement.
- Vous devez par la suite envoyer un courriel à <u>normandin.valerie@municipalitepontiac.ca.</u> incluant les informations suivantes :
 - Votre nom et adresse
 - La date de votre paiement par Internet
 - Le numéro de votre permis
- Par chèque: le citoyen peut déposer ou faire parvenir son chèque dans la boîte postale située à l'entrée de l'hôtel de ville situé au 2024, route 148, Pontiac (Québec) J0X 2G0;

- <u>Le citoyen étant dans l'impossibilité d'effectuer son paiement de l'une de ces manières est invité à communiquer avec nous afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires:</u> 819 455-2401.

Bibliothèques :

La Municipalité maintient ses services de bibliothèque <u>mais seulement pour le comptoir</u> prêt sans contact.

- Les citoyens ne peuvent donc pas circuler dans les bibliothèques, ni utiliser les ordinateurs ou sélectionner les documents sur les rayonnages.
- Les citoyens sont invités à réserver leurs documents auprès de l'équipe de bibliothèque et aller chercher ces derniers sur rendez-vous :
 - o Luskville

Par téléphone : 819-455-2370

Par courriel : admluskville@crsbpo.qc.ca

■ Heures d'ouverture : mercredi de 18 h 00 à 19 h 30

Quyon

Par téléphone : 819-458-1227

Par courriel : biblioguyon@gmail.com

- Heures d'ouverture : fermé temporairement pour bris d'équipement
- Les citoyens sont invités à utiliser les chutes à livres pour le retour des documents.
- Le service de prêt entre bibliothèques demeure disponible.

Situation d'urgence

- Afin de maximiser la sécurité des personnes sur les routes de la Municipalité, toute situation d'urgence en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal doit être signalée au 911;
 - Exemples d'urgences pour lesquelles appeler le 911 :
 - Arbre tombé sur un chemin;
 - Chevreuil mort sur la route (qui entrave la circulation des véhicules);
 - o Route endommagée à la suite d'une pluie diluvienne, effondrement, érosion majeure ;
 - Route glacée.
- Pour signaler toute situation sérieuse qui nécessite une intervention policière :
 - o 819 459-9911 ou 1 888 459-9911
- Pour signaler toute problématique mineure liée aux travaux publics tel que les nids-de-poule, égouts bloqués, etc. :
 - 0 819 455-2401
 - o info@municipalitepontiac.ca

Où s'informer:

- Si la COVID-19 vous inquiète : 1 877 644-4545;
- Directives gouvernementales :
 - Gouvernement du Québec (français) : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/
 - Gouvernement du Québec (anglais) : https://www.quebec.ca/en/health/health-issues/a-z/2019-coronavirus/
 - Santé Canada (français) : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html
 - Santé Canada (anglais) : https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/coronavirus-disease-covid-19.html
- Le site Internet de la Municipalité de Pontiac : http://www.municipalitepontiac.com/fr/
- Le compte Facebook de la Municipalité de Pontiac : https://www.facebook.com/pontiacmun/